

IN MEMORIAM GUY CARCASSONNE

Par Bertrand MATHIEU

*Professeur de droit public
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Président de l'AFDC*

Jean-Philippe DEROSIER

*Professeur de droit public
Université de Rouen
Président de la CJRC*

et Stéphane CAPORAL

*Professeur de droit public
Université Jean Monnet de Saint-Étienne*

Le 19 octobre 2013, la Commission de la Jeune Recherche Constitutionnelle de l'AFDC organisait à l'Université de Saint-Étienne sa première journée d'étude déconcentrée à laquelle Guy CARCASSONNE avait accepté d'apporter tout à la fois son point de vue d'universitaire et son expérience de grand témoin. Lorsque nous décidâmes d'en publier les actes dans cette revue, j'étais bien loin de me douter qu'il me reviendrait, quelques mois plus tard, la pénible tâche d'y rendre un hommage posthume à notre regretté collègue.

D'autres que moi ont déjà évoqué, bien mieux que je ne saurais le faire, sa contribution à la science du droit constitutionnel, les qualités de l'homme autant que du professeur et le vide que laisse sa disparition prématurée. Aussi, me limiterai-je ici au souvenir que garderont de lui les participants à cette rencontre qui réunissait un public composé d'universitaires et de hauts fonctionnaires des assemblées parlementaires mais aussi et surtout de jeunes chercheurs : dans les pages qui suivent, on n'oubliera pas que c'est prioritairement à ces derniers qu'il s'adresse et il ne lui aurait certainement pas déplu de savoir qu'une de ses dernières interventions intégralement publiées se serait déroulée devant ceux qui forment l'avenir de la recherche constitutionnelle en France.

Les lecteurs y retrouveront tout ce qui faisait son style et son caractère : cette aptitude à décrire l'enchaînement des équilibres constitutionnels avec autant de

précision que de simplicité, ce mélange d'engagement politique assumé et de distance intellectuelle revendiquée, cette ironie mordante qui n'épargnait pas son propre camp auquel il n'hésitait pas à décocher à l'occasion ses flèches les plus acérées rappelant ainsi qu'il demeurait un homme libre.

En cela, Guy CARCASSONNE était un universitaire, un professeur ayant pour ambition première de rendre toujours plus intelligible le droit constitutionnel sans cesser d'ouvrir à son auditoire de nouvelles pistes à explorer. De son maître, Georges VEDEL, il avait hérité non seulement son goût légendaire pour les cigares imposants mais bien plus encore sa passion pour les démonstrations originales jusqu'au paradoxe, la puissance de ses observations aussi pénétrantes que réalistes et son sens des formules imagées. Mêlant la rigueur du raisonnement à la décontraction du ton, il invitait par ses talents de conteur à réfléchir aux institutions politiques tout en retraçant l'histoire constitutionnelle et en l'agrémentant d'innombrables anecdotes, remarques et digressions humoristiques : en relisant ses propos au cours de cette journée, on ne manquera d'ailleurs pas d'y relever l'étonnante fréquence de termes tels qu'amusement, amuser, plaisanterie, sourire et même rire.

Pourtant, derrière cette apparente facilité, on devinait aisément le résultat d'une formidable capacité de travail, d'une attention de chaque instant aux conditions concrètes de réalisation du droit constitutionnel, d'une réflexion sans cesse renouvelée pour distinguer l'essentiel, la compréhension de l'architecture constitutionnelle, de l'accessoire, l'observation de la vie politique. Car, contrairement à ce que pourrait croire un lecteur trop pressé, il y avait chez Guy CARCASSONNE un refus obstiné de ce qui lui apparaissait comme « *un travers dans lequel même les universitaires peuvent tomber et qui consiste à prendre le constat du moment pour la vérité constitutionnelle nouvelle* ». Loin donc de ne voir le droit constitutionnel qu'à travers le prisme de l'actualité politique, il rappelait encore en cette journée d'automne une des constantes de sa pensée : « *Les institutions sont plus fortes que les hommes.* » Toujours soucieux de réalisme, il ajoutait toutefois que l'on ne pouvait faire n'importe quoi avec les institutions et qu'ainsi la V^e République même « *extrêmement souple* » n'en comporte pas moins « *un certain nombre de règles de conduite* » qu'on ne peut ignorer de même qu'on ne saurait négliger l'hypothèse de l'attachement des Français à un « *schéma* » hérité des débuts de la V^e République et à « *certaines formes de traditions poursuivies* » par les présidents que même le quinquennat n'a pu modifier. Il reste à espérer que dans l'avenir les acteurs du jeu constitutionnel tout autant que les chercheurs sauront garder à l'esprit ses avertissements.